

Communiqué du vendredi 2 avril 2021 à l'attention des clubs de la Ligue de Football des Pays de la Loire :

Suite à l'annonce de l'arrêt des compétitions par la Fédération Française de Football (F.F.F.) le mercredi 24 mars 2021, le Bureau Exécutif et le Comité Directeur de la Ligue de Football des Pays de la Loire (L.F.P.L.) se sont réunis respectivement les lundi 29 et mercredi 31 mars 2021. **Toujours dans la volonté d'accompagner au mieux les clubs dans cette période exceptionnelle, plusieurs mesures financières ont ainsi été adoptées en leur faveur.** Elles avaient été, au préalable, présentées au Conseil Consultatif des Présidents de Clubs le jeudi 25 mars 2021 :

- Annulation des différents engagements et des redevances fixes liées aux compétitions régionales de la saison 2020/2021. Cette décision représente une aide globale de 120 000 €
- Mise en place d'une provision destinée à répondre aux secteurs d'activités sportifs les plus en difficulté. L'affectation de ce fonds sera déterminée en fonction des orientations fédérales et de la situation financière des clubs durant la saison prochaine
- Mise en place d'un groupe de travail sur les tarifs de la saison 2021/2022
- Chaque District de la Ligue de Football des Pays de la Loire va communiquer ou communique actuellement sur ses propres mesures financières

Pour rappel :

- Ces dispositions s'ajoutent au fonds de solidarité déployé en début de saison 2020/2021 auquel avait contribué la Ligue à hauteur de 2 euros par licencié, soit plus de 300 000 €. Chaque club pourra obtenir un état personnalisé de sa situation
- Les conditions d'arrêt de nos compétitions et leurs conséquences règlementaires vont être étudiées durant le mois prochain, en cohérence avec les décisions fédérales

En attendant, alors que de nouvelles mesures sanitaires s'imposent à nous ces prochaines semaines, espérons tous nous retrouver en fin de saison à l'occasion d'activités festives sur et autour de nos terrains. Continuez à prendre soin de vous et des vôtres !

